



Communiqué de presse  
25 novembre 2020

## **Notre filière est sacrifiée !**

**Nous, brasseurs, producteurs, grossistes en boissons, artisans, TPE, PME ou ETI, dépendants des cafés, hôtels, restaurants et de l'évènementiel, ne pouvons plus travailler !**

En décidant de prolonger jusqu'au 20 janvier minimum la fermeture des bars, bistrotts et restaurants, et d'interdire d'exercer à tout le secteur évènementiel frappé d'annulations en cascade depuis le 15 mars 2020, le Président de la République a clairement choisi de sacrifier notre filière.

En faisant le choix de faire confiance aux Français pour respecter les gestes barrières pendant les périodes de fêtes de fin d'année tout en refusant l'ouverture de ces établissements malgré la mise en place de protocoles sanitaires stricts et encadrés par des professionnels, le Président de la République a condamné nos secteurs.

Nos clients et nos entreprises dites « dépendantes » affichent déjà des pertes de chiffre d'affaires qui peuvent aller jusqu'à 70% en 2020. Quelle entreprise peut survivre à une telle baisse ?

Nous n'avons que le droit ne nous user pour obtenir des aides, qui, contrairement aux annonces gouvernementales, ne nous sont pas accessibles. Les décrets fourmillent de critères qui ne semblent viser qu'un seul objectif : exclure nos entreprises.

**Nous voulons travailler, défendre nos métiers, ne pas perdre nos savoir-faire acquis souvent depuis plusieurs générations, sauver nos emplois et protéger nos familles.**

**Au-delà de la réouverture des secteurs dont nous dépendons, nous demandons pour toutes nos entreprises, quelle que soit la taille, le nombre de salariés et sans conditions :**

- A bénéficier de l'aide à hauteur de 20% du chiffre d'affaires HT réalisés sur la même période en 2019 annoncée par le Président de la République pour les restaurants ;
- La prise en charge réelle du chômage partiel à 100% ;
- L'exonération des charges sociales patronales aussi longtemps que nous n'aurons pas retrouvé au moins 80% de notre chiffre d'affaires ;
- Le report automatique et sans frais des échéances bancaires de nos entreprises pendant au moins 6 mois.

Pour beaucoup de nos entreprises, **il s'agit désormais d'une question de survie !**

**Contacts presse :**

**VFC Relations Publics :**

Linda Amsellem - [lamsellem@vfcprp.fr](mailto:lamsellem@vfcprp.fr) - 06 09 09 13 85

Valérie Langlois - [vlanglois@vfcprp.fr](mailto:vlanglois@vfcprp.fr) - 06 61 61 80 75

**Pour la FNB :** Laure Bomy - [lbomy@fnb-info.fr](mailto:lbomy@fnb-info.fr)